

ANNEXE : G

# POLITIQUE D'INTÉGRATION DES ENFANTS AYANT DES BESOINS PARTICULIERS

## Garderie Asban



Août 2020

## **Introduction**

---

La Garderie Asban est un service de garde qui a pour mission de veiller au bien-être, à la santé et à la sécurité des enfants qui lui sont confiés et ce, dans un milieu sain favorisant leur épanouissement et leur développement global et enfin, celle de prévenir l'apparition ultérieure de difficultés d'apprentissage, de comportement ou d'insertion sociale. Si des ressources humaines spécialisées sont nécessaires, elles devront être fournies par les partenaires dans le dossier et/ou les parents ou par la Garderie si l'enfant a droit à une subvention gérée par la Garderie.

Pour répondre à notre mission, la Garderie compte sur un personnel qualifié afin de répondre aux besoins de l'ensemble des enfants en fonction des ratios suivant : une éducatrice pour cinq poupons (0-17 mois), une éducatrice pour 8 enfants (18 mois-3 ans) et une éducatrice pour 8 enfants (3-5 ans).

Nous considérons que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. Nous les reconnaissons comme étant notre principale ressource, puisque ce sont eux qui connaissent le mieux leur enfant. Nous jugeons que leur collaboration est essentielle à la réussite de l'intégration de leur enfant.

## **L'objectif de la politique**

---

La politique d'intégration a pour but de promouvoir l'égalité des chances et d'offrir un milieu de vie normalisant et stimulant pour l'enfant ayant des besoins particuliers, ainsi qu'à sa famille. Le tout, en permettant aux autres enfants fréquentant la Garderie de comprendre la différence et de vivre des échanges positifs. Notre objectif est d'intégrer l'enfant à besoins particuliers dans un groupe d'âge où il va bien fonctionner selon ses capacités.

## **La capacité d'accueil**

---

Lorsqu'un enfant est diagnostiqué par un professionnel de la santé comme ayant un handicap (besoins particuliers) ou lorsqu'un enfant éprouve des difficultés à l'intérieur de son groupe et qu'il devient impossible de répondre à ses besoins, la Garderie en informe le parent. La garderie, afin de respecter sa mission envers l'ensemble des enfants, en collaboration avec le parent, établira s'il possède les conditions nécessaires pour accueillir ou maintenir la fréquentation de l'enfant et si oui à quelles conditions. La Garderie accompagne le parent dans ses démarches et lui offre tout le support possible dans les limites de ses ressources financières et humaines. Pour que l'enfant puisse poursuivre la fréquentation du service de garde, des mesures doivent être mises en place. Si la Garderie ne peut s'assurer de répondre aux besoins particuliers de l'enfant pendant la période de fréquentation et que l'enfant est incapable de suivre, de lui-même, le groupe d'enfants en considérant que l'éducatrice du groupe de cet enfant doit s'assurer de répondre aux besoins de

l'ensemble des enfants, la Garderie peut définir l'horaire possible de fréquentation.

Le Ministère de la Famille peut octroyer une subvention au Garderie pour l'intégration d'un enfant handicapé, d'un enfant à besoins particuliers. Cette piste de solution sera explorée avec le parent.

## Les objectifs de l'intégration

---

### **Pour l'enfant ayant des besoins particuliers :**

- Permettre à l'enfant d'avoir des interactions sociales à l'intérieur d'un milieu de vie favorisant l'inclusion.
- Permettre à l'enfant de se développer globalement et d'accroître ses apprentissages en regard de ses besoins.
- Permettre à l'enfant d'acquérir une autonomie dans tous les aspects de la vie quotidienne.

### **Pour les parents de l'enfant ayant des besoins particuliers :**

- Encourager la participation active des parents pour la réussite du plan d'intervention.
- Favoriser la collaboration et les échanges avec les parents sur le vécu de leur enfant.
- Procurer aux parents un ressourcement supplémentaire.

### **Pour les enfants fréquentant la Garderie :**

- Développer une sensibilité au vécu des enfants à besoins particuliers.
- Développer des habiletés d'entraide.
- Développer des attitudes de tolérance et d'ouverture à la différence.

### **Pour l'ensemble du personnel de la Garderie :**

- Adopter une attitude d'ouverture face à l'inclusion des enfants à besoins particuliers.
- Fournir un environnement stimulant afin de permettre à l'enfant de se développer selon son rythme.
- Collaborer de façon continue avec les différents acteurs impliqués auprès de l'enfant.
- Impliquer l'ensemble de l'équipe au processus d'inclusion (formation, documentation, stratégies d'interventions, etc.).
- Sensibiliser les autres enfants au vécu de l'enfant à besoins particuliers.

## Les rôles des différents acteurs impliqués

---

Nous recevons, dans notre équipe, différentes accompagnatrices pour les enfants à besoins particuliers. Il s'agit d'éducatrices spécialisées, de psycho-éducatrices, d'étudiantes en psychologie ou dans un autre domaine se rattachant à la petite enfance.

Il importe de préciser que cette personne n'est pas la première figure de référence de l'enfant accompagné. C'est l'éducatrice du groupe qui l'est.

## **La direction générale**

---

- Promouvoir et mettre en œuvre les orientations de la politique d'intégration de la Garderie auprès du personnel, des parents et des partenaires.
- Analyser les besoins de l'enfant pour s'assurer que la Garderie puisse y répondre adéquatement;
- Faire les démarches administratives en vue de l'obtention de la subvention pour enfant handicapé du MF et/ou autres subventions et en faire la gestion selon les normes en vigueur.
- Assurer la qualité des services offerts et superviser l'ensemble de son personnel face à l'application de la politique d'intégration (Échanges réguliers avec les professionnelles au dossier).
- Planifier les besoins en ressources humaines, matérielles et financières en collaboration avec l'éducatrice et différents professionnels.
- Favoriser la communication entre les différentes professionnelles au dossier.
- Participer, au besoin, à différentes rencontres prévues avec les parents et les différentes professionnelles travaillant avec l'enfant.
- Transmettre aux professionnelles au dossier les informations nécessaires à une bonne compréhension du milieu (Plateforme pédagogique, Règles de fonctionnement, dossier enfant, etc.).

## **Les différents professionnels**

---

- Collaborer à l'application de la politique d'intégration.
- Supporter le personnel dans ses fonctions, ainsi que dans la mise en application de la politique d'intégration
- Participer aux rencontres pour l'élaboration et les suivis du plan d'intervention (PI) et autres rencontres prévues avec les professionnelles.
- Procéder, suite à l'approbation par la direction générale, à l'achat du matériel spécialisé, en collaboration avec les professionnelles impliquées au dossier de l'enfant.
- S'assurer que les activités planifiées sont en lien avec les besoins spécifiques de l'enfant.
- Échanger régulièrement avec les professionnelles concernées et favoriser la communication entre chacune d'entre elles.

## **L'éducatrice**

---

- Participer aux rencontres pour l'élaboration et les suivis du plan d'intervention (PI) et autres rencontres prévues avec les professionnelles.
- Appliquer les recommandations du PI.

- Analyser les besoins de l'enfant pour s'assurer d'y répondre adéquatement.
- Favoriser le développement global et optimal de l'enfant et des enfants de son groupe.
- Échanger régulièrement avec les professionnels propos de ses observations et de ses questionnements.
- Favoriser, chez les enfants, le respect de la différence, l'entraide et la tolérance.
- Planifier des activités en lien avec les besoins et particularités de l'enfant pour favoriser son cheminement, le tout conformément au programme éducatif et la plateforme pédagogique de la Garderie.
- Rédiger quotidiennement ses observations dans le recueil d'observations de l'enfant.
- Collaborer avec les professionnelles au dossier en leur communiquant toute nouvelle observation ou changement.
- Établir et maintenir une communication et une collaboration constructives avec les parents et les autres professionnelles au dossier.
- Établir une relation significative avec l'accompagnatrice en vue de favoriser la communication, le partage des tâches et la participation à la vie dans le groupe.
- Manifester de l'ouverture en regard des idées et des méthodes de l'accompagnatrice et supporter la mise en application de celles-ci.

## **L'accompagnatrice, si besoin**

---

- Sur demande, participer aux rencontres pour l'élaboration et les suivis du plan d'intervention (PI) et autres rencontres prévues avec les professionnelles.
- Appliquer les recommandations du PI.
- Analyser les besoins de l'enfant pour s'assurer d'y répondre adéquatement.
- Planifier des activités en lien avec les besoins et particularités de l'enfant pour favoriser son cheminement, le tout conformément au programme éducatif et la plateforme pédagogique de la garderie.
- S'impliquer dans la démarche d'inclusion de l'enfant ayant des besoins particuliers en assurant une présence dans le groupe selon le besoin identifié, et ce, à travers différents moments de la journée.
- Échanger régulièrement ses observations et ses questionnements avec l'éducatrice et les parents dans le but d'assurer une constance, une cohérence et une continuité face à l'inclusion de l'enfant.
- Respecter la structure organisationnelle de la Garderie : aspect humain, physique et pédagogique.
- Rédiger quotidiennement ses observations dans le cahier de communication de l'enfant.

## **Les parents**

---

- Participer aux rencontres pour l'élaboration et les suivis du plan d'intervention (PI) et autres rencontres prévues avec les professionnelles.
- Fournir toutes les informations nécessaires concernant son enfant ainsi que les copies des documents rédigés par les autres professionnelles au dossier de l'enfant (évaluation, rapport, etc.).
- Informer la Garderie des services externes offerts à son enfant, faire approuver par la Garderie les visites des spécialistes dans ses locaux et autoriser la Garderie à échanger des informations avec les professionnelles impliquées.
- Maintenir une bonne communication avec le personnel de la Garderie.
- Respecter les modalités d'inclusion de leur enfant, ainsi que les décisions de la Garderie déterminées par les limites de ses ressources.
- Prendre connaissance des notes transmises dans le recueil d'observations et le cahier de communication de l'enfant.

## **Les attentes de la Garderie envers les partenaires externes qui travaillent avec l'enfant et ses parents**

---

- Inclure la Garderie dans le processus d'élaboration du plan d'intervention de l'enfant.
- Fournir à la Garderie, avec l'accord des parents, toutes les informations nécessaires concernant l'enfant.
- Collaborer avec la Garderie dans le respect de la mission, des valeurs et des limites de chacun.
- Établir et maintenir avec la Garderie une communication et une collaboration constructives et régulière.

## **Suivi de la démarche d'intégration**

---

Ayant à cœur la réussite de l'intégration de l'enfant, nous sommes d'avis que la qualité du suivi, ainsi que la communication entre le personnel de la Garderie, les parents et les autres intervenants sont deux éléments indispensables. Ils permettent entre autres d'ajuster les interventions, d'assurer une cohérence et une constance et enfin d'optimiser le potentiel de l'enfant intégré, en lui faisant vivre des réussites dans un cadre de vie le plus normalisant possible.

Il est possible que la Garderie soit dans l'obligation de mettre fin à l'entente de services de garde tel qu'établi par le Ministère de la Famille (Entente de service de garde à contribution réduite). Toutefois, uniquement certaines dispositions conduisent le service de garde à devoir prendre cette décision. Premièrement, si le parent ne respecte pas les règles de fonctionnement de la Garderie et/ou n'assume pas son rôle tel que défini par la présente politique, et ce, de façon répétée. Ensuite, lorsqu'un constat est réalisé à l'effet que la Garderie ne possède pas les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de l'enfant.

## **Confidentialité**

---

Le professionnalisme représente une valeur importante au sein de notre Garderie. Nous tenons à ce que cette attitude se reflète dans l'accomplissement du rôle de chacun des membres de notre personnel. Relativement à cet aspect, ces derniers sont tenus de préserver la confidentialité des renseignements concernant l'enfant et sa famille, à moins d'avoir obtenu l'autorisation préalable du parent pour les divulguer. Nous nous engageons également à ce que les discussions et les échanges d'informations au sujet d'un enfant ne soient en aucun cas réalisés devant les enfants, les autres parents et le personnel non concerné.

### Références :

Ce document a été élaboré à partir de documents du Ministère de la Famille et de différentes politiques d'autres CPE publiées sur le WEB